

Initiatives ministérielles

C'est vendredi après-midi, je vais donc être très gentil. C'est quand même une attaque sans preuve. Madame a été la porte-parole. Elle aurait pu nous apporter des exemples concrets pour nous dire où la transparence manquait: voilà un deuxième cas, voilà un troisième cas. Mais non! C'est une simple attaque, une attaque sans preuve.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le jour où le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera vraiment très clair et très transparent, je pense que je vais faire une grande fête.

Il me fait un grand plaisir d'intervenir sur ce projet de loi C-52 qui vient constituer le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Comme je vous l'ai dit tantôt, jusqu'à tout récemment, j'ai eu la chance d'être la critique officielle du ministère, et j'ai eu l'occasion de débattre avec son honorable ministre.

Je veux donc aujourd'hui vous parler de ce que je connais de ce ministère et de ce que nous devrions y modifier pour le rendre plus transparent, plus ouvert et plus accessible à l'ensemble des contribuables qui veulent soit être informés des activités de ce ministère, soit faire des affaires avec celui-ci.

Je comprends, lorsqu'on est dans l'opposition, j'y ai été, j'ai peut-être exagéré moi-même à quelques reprises. Je vais essayer de m'empêcher de continuer de le faire. Je veux donner mon engagement total, sincère, profond qu'en ce qui concerne la transparence de ce ministère, je vais faire ce que je peux pour l'améliorer. Je comprends qu'il y a encore du chemin à faire, mais j'ai l'intention de tout faire afin d'essayer d'augmenter le degré de transparence et essayer de répondre de façon honnête aux questions de mes collègues, y compris celle qui vient de parler.

Nous conviendrons tous et toutes en cette Chambre que ces deux types de demandes des contribuables sont fort légitimes et ne peuvent être cavalièrement escamotées. Ce projet de loi devrait donc permettre de répondre aux différentes demandes des contribuables. Or, ce n'est pas la situation. Ce projet de loi vient simplement fusionner deux anciens ministères, fusion commencent d'ailleurs sous les conservateurs, auxquels se greffent divers organismes gouvernementaux.

• (1320)

Ce nouveau ministère, selon l'article 5 du projet de loi, est un organisme de services communs pour le gouvernement, sa mission en tant que telle consistant surtout à fournir aux ministères et organismes fédéraux des services destinés à les aider à réaliser leurs programmes.

En gros, ce ministère est l'acheteur de biens et de services pour l'ensemble des ministères du gouvernement fédéral. C'est lui qui négocie, qui achète, qui loue un nombre impressionnant de biens et de services pour le compte des ministères. L'an dernier, ce ministère a passé environ 170 000 marchés publics. C'est assez impressionnant.

Moi, députée des Laurentides, en tant que députée de ce Parlement, ayant la responsabilité des deniers publics, mais aussi en tant que payeur de taxe, je veux tout savoir—et je dis bien tout—sur ces dizaines de milliers de contrats gouvernementaux que transige annuellement ce ministère. Le gouvernement

dépense l'argent des contribuables, alors il doit leur rendre des comptes.

Hélas, dans ce projet de loi, il n'est nulle part fait mention d'une quelconque façon de rendre des comptes et de rendre publique toute l'information liée à ces contrats. Le gouvernement conserve cette ancienne façon de faire, continue de vouloir jouer à la «cachette». Ce gouvernement ne veut pas rendre facilement accessible son information et cela est très clair. C'est désolant aussi. Cela prouve surtout que le gouvernement a la trouille, il a peur de se faire prendre à ne pas dépenser correctement l'argent des contribuables.

En omettant d'inclure dans cette loi des articles pour rendre systématiquement publique toute l'information sur les contrats, le gouvernement perpétue l'idée de bien des gens, à savoir que ce ministère en est un de favoritisme, un ministère qui donne des milliers de contrats en subissant l'influence de lobbyistes, d'amis du régime ou de personnes qui «potent» dans les caisses des vieux partis. Ne pas prendre les mesures nécessaires pour contrer cette opinion populaire prouve peut-être une partie de son fondement.

Laisser au ministre et à la machine administrative le loisir de garder secrète ou de divulguer l'information démontre clairement que le système ne répond pas aux attentes d'une saine démocratie. Laisser le ministre des Travaux publics décider si oui ou non nous pouvons savoir comment il dépense nos taxes m'apparaît comme contraire à la transparence et à l'ouverture que les libéraux d'en face nous promettent depuis qu'ils ont changé de côté de Chambre.

Le gouvernement libéral est de la même souche que son prédécesseur conservateur, qu'il a pourtant dénoncé à grands cris à l'époque. Les gens d'en face se dégonflent. Ils ont perdu cette colonne vertébrale qui les rendait si braves dans l'opposition officielle et durant la campagne électorale. Les gens d'en face renient ce qu'ils ont promis dans leur bible rouge. Transparence et ouverture ne font plus partie de leur langage. Après leur bible rouge, c'est maintenant le costume rouge qu'ils revêtent et le ministre des Travaux publics en est leur grand chef: le Père Noël supérieur, le grand distributeur de contrats gouvernementaux qui garde ses secrets et cloisonne ses petits lutins qui prennent place autour de lui, de l'autre côté de cette Chambre.

Ce projet de loi n'est qu'une formalité, un papier insipide qui laisse encore une fois les contribuables à la merci du ministre et des hauts dirigeants qu'il contrôle. Ce projet de loi dit aux payeurs de taxe: «Le ministre dépense votre argent, mais ce n'est pas de vos oignons», pour employer une expression rendue célèbre par l'illustre ministre des Transports. «Si vous, contribuables, voulez savoir qui reçoit des contrats et de quelle façon, vous n'avez qu'à utiliser la Loi d'accès à l'information.»

Mais pourquoi donc rendre si difficile l'accès à cette information? Pour ma part, j'ai essayé, au cours des derniers mois, de forcer le ministre à établir un système intelligent de divulgation de contrats. J'ai même déposé en cette Chambre une motion lui demandant de divulguer, à tous les mois, tous les contrats gouvernementaux transigés. Ce processus pourrait même être établi pour l'ensemble des ministères qui eux aussi accordent une multitude de contrats. Le ministre a alors répondu que cette divulgation mensuelle des contrats n'est pas nécessaire, puisque déjà toute l'information est disponible et qu'il est possible pour le simple citoyen de tout savoir sur tous les contrats gouvernementaux. Quel affront de la part du ministre! En répondant ainsi,